



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 19 JUL. 2016

Monsieur le Président du Conseil supérieur des programmes,
Monsieur le Président du Conseil national éducation-économie,

Depuis leur création à la fin des années 1960, les sciences économiques et sociales se sont durablement installées dans le paysage des enseignements du lycée d'enseignement général. La série économique et sociale (ES), dont les sciences économiques et sociales (SES) représentent la discipline phare, scolarise aujourd'hui plus de 200 000 élèves, soit près d'un quart des effectifs du cycle terminal des lycées d'enseignement général et technologique. La réforme du lycée d'enseignement général et technologique de 2010 a conféré aux SES le statut d'enseignement d'exploration en classe de seconde, les élèves devant obligatoirement choisir comme « *premier* » enseignement d'exploration entre cette discipline et « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ». En 2014, 452 000 jeunes suivaient l'enseignement d'exploration de SES, soit 84% des élèves des classes de seconde générale et technologique.

Le succès de la discipline et de la série ES est donc incontestable. Pourtant, malgré une présence permanente dans le paysage du lycée depuis 50 ans, les SES sont au cœur de questionnements récurrents sur ce qu'il est nécessaire d'enseigner. Les débats sont notamment alimentés par des enquêtes montrant l'insuffisance de la culture économique des français. A titre d'exemple, le Conseil pour le développement de la culture économique (CODICE) a mis en évidence, dans une étude de novembre 2010, que les Français maîtrisaient mal à la fois les connaissances (concepts de base) et les raisonnements (mécanismes) économiques, et qu'ils étaient également peu à l'aise avec les questions d'économie pratique, quel que soit leur niveau d'étude.

Monsieur Michel LUSSAULT
Président du Conseil Supérieur des Programmes
58, boulevard du Lycée
92170 VANVES

Monsieur Pierre FERRACCI
Président du conseil national éducation-économie
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

.../...

C'est pourquoi je souhaite que le Conseil supérieur des programmes et le Conseil national éducation-économie me remettent conjointement un avis sur les compétences et les connaissances que doit maîtriser un élève ayant suivi un enseignement de SES au lycée, au travers de l'enseignement d'exploration de seconde générale et technologique et de celui du cycle terminal de la série ES. Cet avis portera notamment sur les thématiques, les concepts et les mécanismes jugés incontournables au regard des objectifs de cet enseignement et notamment de sa capacité à offrir aux jeunes qui le suivent une culture suffisante et utile pour la poursuite d'études. Il s'appuiera sur les deux composantes de la discipline, fondements de son identité, les sciences économiques et les sciences sociales.

La composition plurielle de vos deux Conseils, ainsi que leur complémentarité réciproque, doivent permettre que cet avis soit notamment éclairé par l'analyse d'enseignants-chercheurs et par les acteurs du monde professionnel. Je vous remercie par ailleurs de bien vouloir prendre l'attache, pour la conduite de ce travail, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Vous voudrez bien me remettre conjointement l'avis pour le 27 janvier 2017.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Najat VALLAUD-BELKACEM